

## Délibération 2026-026

### Election des membres au conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de Mme Caroline VILLA, Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 Avril 2026.

#### Participants

Bessières	M. Cédric MAUREL, Mme Alexia SANCHEZ, M. Anthony BLOYET, Mme Françoise OLIVE, M. Julien COLOMBIES, Mme Emilie PEZET
Bondigoux	M. Didier ROUX
Buzet-sur-Tarn	M. Gilles JOVIADO, Mme Katia GUERRERO, M. Julien ASSIE, Mme Corinne TOUSSAINT
La Magdelaine-sur-Tarn	Mme Nathalie RAYNAUD, M. Éric DAPOT
Layrac-sur-Tarn	M. Thierry ASTRUC
Le Born	M. Jean-Luc NEGRO
Mirepoix-sur-Tarn	Mme Sonia BLANCHARD
Villematier	M. Jean-Michel JILIBERT
Villemur-sur-Tarn	M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, Mme Sabrina ROMERO, Pierre CRESUT, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, Mme Jade MALAFOSSÉ, M. Daniel REGIS, M. Olivier DE BENEDICTIS

#### Conseillers ayant donné pouvoir

M. Quentin DUROS a donné pouvoir à Mme Jade MALAFOSSÉ

#### Conseiller absent excusé

#### Secrétaire de séance

M. Julien ASSIE

Membres en exercice - 27 | Membres présents -26 | Pouvoirs - 01 | Membres absents – 00 |

## Exposé

---

Dans le cadre de la loi NOTRe, la Communauté de Communes est compétente en matière d'action sociale d'intérêt communautaire. Elle a donc créé un CIAS en 2017.

Il exerce les compétences obligatoires définies aux articles L 123-4 et suivants et L 264-1 du CASF à savoir : participer à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Revenu de Solidarité active...), domicilier les demandeurs qui n'ont pas de domicile stable, procéder à une analyse des besoins sociaux de la population.

La Communauté de Communes Val'Aïgo y est représentée par **8 délégués élus**. Ainsi que par 8 membres nommés issus de la société civile représentant des associations locales.

La Présidente de la Communauté de Communes est Présidente de droit

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L 123-4 et suivants relatifs aux centres intercommunaux d'action sociale ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la nécessité de renouveler la composition du conseil d'administration du CIAS suite aux élections municipales ;

**Considérant** que les statuts du CIAS prévoient la désignation de 8 représentants de la Communauté de Commune ;

Sont candidats : Mme Nathalie RAYNAUD, M. Didier ROUX, M. Jean-Luc NEGRO, Mme Sabrina ROMERO, M. Serge MOULET, Mme Corinne TOUSSAINT, M. Thierry ASTRUC, M. Cédric MAUREL

**Considérant** que cette élection doit intervenir au scrutin secret et à la majorité absolue des membres de l'organe délibérant ;

Madame la Présidente demande s'il peut être procédé au vote au scrutin public : ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

## Décision

---

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à la majorité décide :

- **De procéder** à l'élection au conseil d'administration ;
- **De désigner** 8 membres au conseil d'administration du CIAS ;
- **De proclamer élus Mme Nathalie RAYNAUD, M. Didier ROUX, M. Jean-Luc NEGRO, Mme Sabrina ROMERO, M. Serge MOULET, Mme Corinne TOUSSAINT, M. Thierry ASTRUC, M. Cédric MAUREL, élus membres au conseil d'administration du CIAS ;**
- **De mandater** Madame la Présidente pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;
- **De préciser** que Madame la Présidente sera chargée de compléter par arrêté la nomination des membres issus des associations concernées ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

**Résultats du vote**

---

Votants – 27 | Pour – 26 | Contre – 00 | Abstention – 01 |

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

**Le Secrétaire de Séance,  
M. Julien ASSIE**



Pour extrait conforme,

**La Présidente,  
Mme Caroline VILLA**

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées,  
Le